Women's Peace & Humanitarian Fund
A United Nations & Civil Society Partnership

APPEL À PROPOSITIONS
PAYS

Ouverture de l'appel à propositions :	5 octobre 2026
Date limite pour postuler :	26 octobre 2026 à 23h59, heure de New York
Comment envoyer la candidature :	En ligne : https://share.hsforms.com/1fiDKKgnNSuC7m9R8-2KVfActfxv

1. Objectifs et but de l'appel à propositions

L'objectif de cet appel à propositions est de fournir des subventions aux organisations locales de la société civile travaillant sur les droits des femmes ou dirigées par des femmes au Haiti, axées sur **la participation et le leadership des femmes dans les réponses humanitaires liées aux crises climatiques (domaine d'impact 2)**, ainsi que dans **la prise de décision économique et politique des femmes en matière de sécurité climatique et de justice climatique (domaine d'impact 4)**. L'appel à propositions contribue à l'objectif global du WPHF de contribuer à des sociétés paisibles, sûres et équitables.

Les initiatives devraient viser à toucher les femmes et filles qui font l'expérience de discriminations multiples et intersectionnelles, notamment celles exclues pour cause de leur localisation géographique, leur ethnicité, handicap, âge, statut migratoire, statut sérologique, en ligne avec l'agenda 2030 et le principe de ne laisser personne de côté.

2. Contexte national lié à l'appel à propositions

Haïti traverse une crise multidimensionnelle où l'insécurité, les déplacements forcés, l'insécurité alimentaire et les effets du changement climatique se renforcent mutuellement, tandis que les ressources humanitaires demeurent insuffisantes. Les conséquences de cette crise s'étendent désormais au-delà des principaux foyers de violence vers des régions relativement stables comme le Grand Nord et le département du Centre, qui accueillent des personnes déplacées internes et de nombreux retournes de la République dominicaine, dont les femmes enceinte et allaitantes alors que l'accès aux services d'accueil et de sante restent quasi inexistantes. La commune de Belladère, dans le département du Centre, constitue la principale porte d'entrée de ces personnes (environ 51 % des arrivées en 2025, devant Ouanaminthe[1]. Le grand Nord (le Nord en particulier) est également particulièrement exposé aux sécheresses, aux inondations et aux cyclones, dont les effets sont aggravés par la dégradation environnementale et une gestion insuffisante des déchets. Ces pressions croissantes pèsent sur des communautés déjà confrontées à la pauvreté, au chômage et à la faiblesse des infrastructures, faisant de la résilience climatique un enjeu central du relèvement régional.

Les femmes et les filles supportent une part disproportionnée des conséquences de la crise interne et du des mouvements des déportés. Elles figurent parmi les premières affectées par les sécheresses, les inondations, la dégradation des sols et la raréfaction de l'eau, qui fragilisent leurs moyens de subsistance, accroissent leur charge de travail et renforcent les risques de protection, y compris ceux liés à la santé des femmes enceintes et allaitantes, en particulier parmi les femmes déplacées, rapatriées et déportées. Malgré les contraintes qui limitent encore leur accès aux ressources, aux financements et aux espaces de

[1] OIM, Matrice de suivi des déplacements, Fiches d'informations clés sur les retours forcés en 2025)

décision, elles demeurent des actrices essentielles de la résilience communautaire. S'appuyant sur le potentiel agricole et économique de la région ainsi que sur le réseau d'organisations de femmes présentes dans les communautés, le présent appel vise à renforcer leur leadership afin de répondre aux besoins humanitaires immédiats dont l' accueil et accompagnement des femmes déportées; tout en soutenant des solutions durables de sécurité alimentaire, d'adaptation climatique, de gestion des ressources naturelles, de consolidation de la paix dans le Grand Nord et le département du Centre.

Le ciblage du Grand Nord et du département du Centre s'inscrit dans la dynamique plus large des investissements engagés par le Gouvernement haïtien et ses partenaires de développement, notamment le Système des Nations Unies, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement (BID) et l'Union européenne, qui identifient ces régions comme un pôle stratégique de relèvement, de résilience et de développement durable. Le département du Centre est également ciblé pour sa proximité avec la République Dominicaine et l'intérêt de l'Etat haïtien et ses partenaires de proposer des solutions durables aux déplacées et retournes. S'appuyant sur les priorités du Plan de relance et de développement du Grand Nord 2025-2030 ainsi que sur la revue et l'extension du Cadre de coopération des Nations Unies avec l'État haïtien, le présent appel vise à renforcer le rôle des organisations de femmes comme actrices du relèvement économique, de l'adaptation climatique, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix. En investissant directement dans leur leadership, il complète les efforts des partenaires internationaux pour faire du Grand Nord et du département du Centre un moteur de résilience et de développement inclusif.

3. Cadre (application géographique et durée)

Le WPHF financera les projets éligibles mis en œuvre dans les départements du Nord, du Nord-Est, du Nord-Ouest et du Centre**,** en Haiti.

Les projets qui couvrent plusieurs pays ou les projets hors de la portée géographique de l'appel à propositions ne seront PAS acceptés.

Les organisations de la société civile (OSC) peuvent postuler pour des subventions d'une durée maximale de 2 ans (24 mois).

4. Eligibilité

4.1. Qui peut postuler et recevoir les financements ?

Les organisations de la société civile nationales, régionales ou locales qui sont dirigées par des femmes ou des jeunes femmes, qui travaillent sur le droit des femmes, des jeunes, des organisations féministes ou qui ont une expérience démontrée de travail avec des femmes, des jeunes femmes et des filles, sont éligibles. Les organisations qui sont aussi dirigées par des femmes qui sont confrontées à des discriminations multiples et intersectionnelles sont encouragées à postuler, notamment les personnes déplacées, les personnes en situation de handicap, les minorités ethniques etc.

Organisation de défense des droits des femmes ou féministe : L'énoncé officiel de mission ou de vision de l'organisation doit refléter son engagement à lutter contre les formes multiples ou croisées de discrimination et à faire progresser l'égalité des genres et les droits des femmes. L'organisation doit œuvrer à la transformation des facteurs/systèmes/structures sous-jacents, notamment le patriarcat et la dynamique du pouvoir entre les sexes, et œuvrer sur leur transformation.

Organisation dirigée par des femmes : doit être dirigée par une femme en tant que directrice/cheffe d'organisation.

Organisation axée sur les jeunes : Pour être considérée « axée sur les jeunes », la mission et la vision fondamentales de l'organisation doivent être axées sur le soutien à la participation sociale, économique et politique des jeunes femmes et des jeunes hommes et sur la lutte contre les formes multiples ou croisées de discrimination à l'égard des jeunes femmes et des jeunes hommes. WPHF accordera une attention particulière aux organisations axées sur la jeunesse qui soutiennent les jeunes femmes, font progresser l'égalité des sexes et la consolidation de la paix.

Organisation dirigée par des jeunes femmes : doit être dirigée par une jeune femme âgée de 18 à 29 ans qui agit à titre de directrice/cheffe d'organisation

Les entités suivantes ne sont **PAS** éligibles pour demander une subvention du WPHF :

- Organisations non gouvernementales internationales ;
- Les agences ou institutions gouvernementales ;
- Les agences des Nations Unies ou les bureaux pays des Nations Unies ;
- Des individus
- Les entités du secteur privé
- Les universités et les établissements d'enseignement

4.2. Dois-je être une entité/organisation légalement enregistrée pour présenter une demande ?

OUI, pour l'organisation principale. L'organisation principale doit avoir un statut juridique auprès de l'autorité nationale compétente dans le pays de mise en œuvre du projet et doit soumettre une preuve d'enregistrement légal. Veuillez noter que les statuts ne constituent pas une preuve de statut juridique.

NON, pour les partenaires de mise en œuvre ou de consortium. Les partenaires de mise en œuvre ne sont pas tenus de fournir un enregistrement légal, mais seulement l'organisation principale.

4.3. Pouvons-nous postuler en partenariat ou en consortium avec d'autres organisations ?

OUI. Les projets conjoints avec d'autres organisations locales de la société civile de défense des droits des femmes, axées sur la jeunesse ou dirigées par des femmes ou des jeunes femmes sont encouragés. Les projets conjoints en partenariat avec d'autres organisations locales de défense des droits des femmes, de jeunes femmes ou de la société civile dirigées par des groupes marginalisés, notamment les personnes déplacées de force, les LGBTQI+, les personnes handicapées, les autochtones, etc. sont également encouragés.

Pour les projets conjoints, seul l'organisme responsable est tenu de satisfaire aux critères d'admissibilité. Pour les projets conjoints, les rôles et les responsabilités de chaque organisation doivent être clairement détaillés dans le modèle de demande.

4.4. Puis-je demander une subvention pour une initiative ou un projet en cours ?

OUI. WPHF accepte les propositions de projets en cours. La valeur ajoutée spécifique de la subvention doit toutefois être clairement indiquée.

4.5. Mon organisation doit-elle contribuer au budget du projet ?

NON. Les organisations de la société civile ne sont pas tenues de contribuer au budget du projet.

4.6. Peut-on utiliser l'intelligence artificielle (IA) pour écrire notre proposition ?

Les organisations de la société civile sont encouragées à écrire avec leurs propres mots. Le WPHF n'évalue pas les propositions en fonction de la qualité de l'écriture, mais plutôt en fonction du contenu et de la manière dont celui-ci est aligné avec l'appel à propositions. Faites attention aux risques liés à l'utilisation

de l'IA, notamment les risques de rendre publiques des données sensibles et des informations permettant de vous identifier ou d'identifier les bénéficiaires, les risques liés à la sécurité des données, ainsi que le risque d'une proposition générique. Les propositions plagiées seront exclues.

5. Type de financement disponible

Dans le cadre de cet appel de propositions, WPHF accepte les demandes de financement programmatique et institutionnel. Une organisation (candidat principal ou partenaires de mise en œuvre) peut soumettre une demande de financement institutionnel ET/OU une demande de financement programmatique. **Les organisations qui sollicitent à la fois un financement institutionnel et un financement programmatique doivent soumettre deux dossiers de candidature distincts basés sur les modèles correspondants de chaque volet, comme indiqué à la section 6.**

Financement institutionnel : (USD $2,500 – $30,000) L'objectif est de renforcer la capacité institutionnelle des organisations de défense des droits des femmes et des organisations dirigées par des femmes qui travaillent sur des questions de genre dans des contextes de paix et de sécurité et dans des contextes humanitaires, afin de s'assurer qu'elles sont capables de se maintenir et d'améliorer leur impact. Les candidats potentiels devront démontrer comment le contexte actuel affecte leurs capacités institutionnelles et financières et comment le financement les soutiendrait en tant qu'organisation. Ce volet financera une gamme limitée d'activités visant à soutenir le développement ou le renforcement des capacités institutionnelles d'une OSC. L'objectif de ce flux de financement N'EST PAS de financer des activités programmatiques. Les organisations qui demandent un financement institutionnel doivent avoir un mandat aligné sur les objectifs de l'appel à propositions.	**ET/ OU**	**Financement programmatique : Volet 2 (USD $30,000 - $200,000)** Ce volet de financement financera des projets qui visent spécifiquement à financer des activités programmatiques alignées sur le(s) domaine(s) d'impact suivant(s) : • **Impact 2 du WPHF (Réponse humanitaire et aux crises):** Amélioration de l'accès des femmes et des filles vivant dans des contextes de crise et de conflit à une réponse humanitaire et à des services inclusifs, sensibles au genre et essentiels à la survie. *Dans le cadre de cet appel à propositions, cela inclut les activités visant à améliorer l'accès des femmes et des filles à des services humanitaires inclusifs, sensibles au genre et essentiels à la survie dans les situations de crise liées au climat, ainsi qu'à renforcer les capacités des organisations de femmes à répondre aux besoins humanitaires découlant des chocs climatiques* **OU** • **Impact 4 du WPHF (Consolidation de la paix et relèvement):** Renforcement de la consolidation de la paix, de l'autonomisation économique et de l'inclusion des femmes et des jeunes filles dans les situations de crise et de conflit *Dans le cadre de cet appel à propositions, cela inclut les activités visant à promouvoir le leadership des femmes et leur participation à la relance socio-économique verte ainsi qu'à la prise de décision politique, afin de réduire les conflits et les injustices liés au changement climatique*.

Veuillez consulter les fiches conseils des indicateurs du WPHF pour obtenir des conseils sur l'impact et les indicateurs requis (section 10 ci-dessous).

6. Dossier et procédures de candidature

Les organisations soumettant un dossier de candidature sont tenues d'utiliser les canevas fournis par WPHF. Veuillez NE PAS soumettre de photos ou de documents autres que ceux énumérés ci-dessous.

☐ Modèle de proposition institutionnel du WPHF (télécharger)

ET/OU

☐ Modèle de proposition programmatique du WPHF : domaine d'impact 2 – Réponse humanitaire et aux crises (télécharger),

OU

☐ Modèle de proposition programmatique du WPHF : domaine d'impact 4 – Consolidation de la paix et relèvement (télécharger)

ET

☐ Preuve du statut juridique ou de l'enregistrement légal de l'organisation principale (si vous êtes en cours de renouvellement, veuillez envoyer la preuve de dépôt)

6.1 Comment soumettre une proposition

En ligne

Les dossiers peuvent être envoyés en ligne en utilisant le lien suivant, où il faudra télécharger la candidature dans le modèle de proposition approprié et la preuve du statut juridique : https://share.hsforms.com/1fiDKKgnNSuC7m9R8-2KVfActfxv . Les dossiers soumis par courriel ne sont pas admissibles.

Date limite : Les dossiers de demande doivent être reçus au plus tard le 26 octobre 2026 à 23h59 heure de New York.

À noter :

- Les candidatures doivent être rédigées en **français**. Seules les candidatures dans ces langues seront acceptées.
- Le formulaire de candidature doit être mise en ligne en format .doc, or .docx format.
- Les certificats d'enregistrement légal peuvent être soumis en format .jpeg, .doc, .docx ou .pdf
- Tous les éléments de la proposition (formulaire de candidature et preuve d'enregistrement) doivent être mis en ligne. Une proposition incomplète sera marquée comme non admissible.
- Vous ne pouvez pas apporter de modifications à votre demande après qu'elle a été soumise.
- Les modèles de proposition, y compris les annexes, ne peuvent être modifiés. Les demandes incomplètes ou l'utilisation de modèles différents ne seront pas prises en considération.
- Après soumission de votre candidature, un message s'affichera automatiquement dans votre navigateur. Veuillez considérer ce message comme une confirmation de réception. Merci de ne pas soumettre une nouvelle candidature ; seule la première serait prise en compte.

7. Obtenir plus d'informations sur l'appel à propositions

Une séance d'information en ligne sera organisée avec les candidats potentiels le mercredi, 14 octobre, à 10:00 heure de New York. Pour vous inscrire, veuillez envoyer utiliser ce lien, au plus tard le 12 octobre.

Les questions concernant cet appel de propositions peuvent être envoyées à l'adresse suivante : Haiti.enquiries@unwomen.org, au plus tard le 24 octobre 2026. Veuillez prévoir un minimum de 48 heures pour répondre à vos questions.

8. Critères d'évaluation

Lors de la rédaction de votre candidature, veuillez garder à l'esprit que nous tiendrons compte des critères suivants pour évaluer votre proposition :

Critères d'évaluation pour le financement institutionnel (volet de financement 1)	Critères d'évaluation pour le financement programmatique (volet de financement 2)
Objectifs du projet ☐ Le mandat de l'organisation est aligné avec la théorie du changement de WPHF, et sa mission est alignée avec le domaine d'impact spécifique. ☐ Articulation claire de la manière dont la crise actuelle impacte les capacités institutionnelles et financières de l'organisation ☐ Définition de produits et activités claires axés sur le renforcement des capacités institutionnelles des OSC et sur la manière dont l'organisation sera soutenue ☐ Identification des risques et mesures d'atténuation appropriées	**Objectifs du projet** ☐ Alignement avec la théorie de changement du WPHF, notamment en ce qui concerne un impact spécifique dans son cadre de résultats. ☐ Définition des résultats escomptés du projet et de l'approche d'intervention, en tenant compte des meilleures pratiques en matière d'approche sensible au genre. ☐ Produits et activités clairs et réalistes prévus pour obtenir les résultats escomptés et réalisables dans les délais impartis. ☐ Participation significative de groupes confrontés à diverses formes corrélées de discrimination, comme les personnes marginalisées et exclues en raison, entre autres, de leur pauvreté, de leur origine ethnique, de leur handicap, de leur âge, de leur origine, de leur statut migratoire, de leur séropositivité ; ce qui est clairement en accord avec l'Agenda 2030 et le principe de ne laisser personne pour compte
Budget ☐ Le budget comprend les coûts opérationnels indirects au niveau autorisé (pas plus de 7.0%) ☐ Le budget est suffisant et raisonnable pour les activités proposées et tient compte de l'ampleur des problèmes	**Gestion et suivi du programme** ☐ Identification des risques et des mesures d'atténuation adéquates sont présentées ☐ Identification des approches féministes pertinentes et appropriées en matière de suivi et d'évaluation, y compris l'approche "Ne pas nuire", ainsi que la structure de gestion du projet.
	Collaboration et appropriation nationale ☐ Promotion pour l'appropriation nationale et locale et collaboration pour le développement et l'établissement d'activités et d'objectifs spécifiques pour consolider la capacité d'acteurs nationaux et locaux.
	Budget ☐ Le budget comprend les coûts opérationnels indirects au niveau autorisé (pas plus de 7.0%) ☐ Le budget est suffisant et raisonnable pour les activités proposées et tient compte de l'ampleur des problèmes

9. Etapes suivantes après soumission des propositions au WPHF

Après la clôture de l'appel à propositions, les prochaines étapes seront les suivantes :

- Les propositions complètes et reçues dans les délais seront examinées sur la base des exigences de l'appel à propositions.
- Les propositions retenues et répondant aux critères minimums de sélection feront l'objet d'une évaluation technique par le WPHF sur la base des critères d'évaluation énumérés dans la section 8 ci-dessus. Les propositions ayant obtenu un score supérieur à 50/100 seront présélectionnées.

- Un comité de pilotage national ou régional (COPIL) se réunira pour examiner les propositions présélectionnées et les sélectionnera en fonction du financement disponible. Le COPIL peut également formuler des recommandations sur la révision des budgets des propositions.
- Seules les OSC sélectionnées pour un financement seront contactées directement par courrier électronique par l'organisations des Nations Unies participante et partenaire du WPHF dans le pays (ONU Femmes, PNUD, ONUHCR, UNFPA, IOM).
- Veuillez noter que ce processus peut prendre jusqu'à 4-5 mois après la clôture de l'appel à propositions.
- Nous vous encourageons à consulter notre site https://wphfund.org/calls-for-proposals/ pour connaître les futures possibilités de financement.

10. Ressources utiles

- Le site web du WPHF www.wphfund.org
- Fiche conseils sur les impacts et les indicateurs en matière de sécurité et de justice climatiques
- Fiche conseil de l'impact et des indicateurs: Financement institutionnel
- Webinaire sur la gestion basée sur les résultats (en anglais)
- Elaboration des projets et comment écrire une proposition pour les OSC dirigées par des femmes dans les contextes de crise et de conflit : Enregistrement et Présentation (en anglais)

À propos du Fond des Femmes pour la Paix et l'action Humanitaire (WPHF)

Le WPHF est un mécanisme mondial de financement commun qui vise à stimuler une augmentation significative du financement de la participation, du leadership et de l'autonomisation des femmes dans les processus de paix et de sécurité et la réponse humanitaire. Le WPHF est un mécanisme de financement flexible et rapide. Il soutient des interventions de qualité conçues pour renforcer la capacité des femmes locales à prévenir les conflits, à répondre aux crises et aux urgences et à saisir les principales opportunités de consolidation de la paix. L'objectif global de la théorie du changement du WPHF est de contribuer à des sociétés **pacifiques, sûres et égalitaires.** Pour atteindre cet objectif, il faudra que les femmes soient habilitées à participer, à contribuer et à bénéficier de la prévention des conflits, de l'intervention en cas de crise, de la consolidation de la paix et du relèvement. Depuis son lancement en 2016, le WPHF a soutenu plus de 1,800 organisations de la société civile et est présent dans 49 pays.

Le WPHF est régi par un conseil de financement au niveau mondial, composé de quatre entités des Nations Unies (actuellement ONU Femmes, ONUHCR, UNFPA et PBSO), quatre États membres donateurs (actuellement le Norvège, le Royaume Uni, l'Allemagne, et l'Italie), ainsi que 4 organisations de la société civile (actuellement Politics4Her, Women for Women International, She's the First et Reach Out Cameroon).

Au niveau des pays, la sélection finale des propositions présélectionnées sera effectuée par un comité de pilotage national, composé d'agences des Nations Unies, d'organisations de la société civile, de représentants des donateurs et de gouvernements.